



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

## AIDES

## Stages à l'étranger – Public Post BAC

### Publics concernés

Apprenti , Étudiant

### Domaines secondaires

Europe et international , Formation professionnelle , Insertion professionnelle ,  
Apprentissage , Sanitaire et social , Mobilité internationale

La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

## Échéances

Tout au long de l'année.

## Objectifs

L'aide de la Région sera apportée sous la forme d'une enveloppe régionale maximale de 3 600 € pour les non boursiers et 4 000 € pour les boursiers, dans laquelle puiser à l'occasion de chaque mobilité et pour l'ensemble du parcours de formation des apprenants, jusqu'au niveau Master 2 inclus.

L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 2 semaines minimum pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-

Aquitaine (Post-Bac).

## **Bénéficiaires**

Tout étudiant, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et réalisant un stage à l'étranger dans le cadre de son cursus en formation initiale ou continue.

## **Montant**

- L'aide régionale sera accordée sous la forme d'une aide forfaitaire au séjour de 80 € par semaine de stage portée à 100 € pour les apprenants boursiers.

Le versement de la bourse s'effectuera en 2 fois:

- 80% après instruction du dossier
- Solde sur présentation d'une attestation de fin de stage (précisant les dates réelles de début et de fin de stage) dans un délai maximum de 2 mois après la date de fin de stage. Cette attestation devra être contresignée par votre établissement de formation

Note : Prise en charge des frais supplémentaires liés au déplacement dans le cadre du stage pour les apprenants en situation de handicap dans la limite de 1 000 € par stage (cf. règlement d'intervention)

## **Modalités**

Conditions d'éligibilité :

- Réaliser un stage professionnel en cours de cursus dans une seule et même structure professionnelle à l'étranger (hors territoires français).
- Durée de 2 semaines consécutives minimum.

- Ne pas bénéficier, pour le même stage, d'une autre aide à la mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'AMI (Aide à la Mobilité Internationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ou ERASMUS+ (une exception sera faite pour les BTS).

- Ne pas bénéficier d'une indemnisation mensuelle de stage supérieure à 700 €.

- Dépôt de la demande sur internet avant la date de début du stage. Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de séjour sont déclarées irrecevables.

- La candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.

- Les demandes d'étudiants de nationalité étrangère pour la réalisation d'un stage dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

## **Comment faire ma demande ?**

Pour les bénéficiaires :

- Créer ma demande : La procédure de candidature est dématérialisée. Les demandes doivent être déposées avant le début du stage, pour ce faire, cliquez sur le lien « Créer mon dossier ».

- Suivre ou compléter ma demande : L'état d'avancement de la demande d'aide peut être consulté sur le site « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Liste des pièces justificatives à fournir :

- CV
- Copie CNI ou passeport, carte de séjour pour les ressortissants étrangers, en cours de validité
- Attestation définitive d'attribution de bourses sur critères sociaux
- L'intégralité du dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement
- Toutes les pages de la convention de stage signée par l'entreprise à l'étranger, l'établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et le stagiaire. (Les contrats de travail ne sont pas acceptés)

- Un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire
- Copie des justificatifs de scolarité des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur
- Carte d'invalidité, le cas échéant

Pour les établissements :

- Si un établissement n'est pas enregistré pour valider les demandes de ses apprenants, contacter le service Mobilités Internationales

Attention ! Pour les étudiants inscrits dans l'un des établissements suivants, il convient de s'informer auprès du service relations internationales de ces établissements et de se connecter sur le site [www.aquimob.fr](http://www.aquimob.fr) pour déposer sa demande d'aide.

- École d'ingénieurs Bordeaux : Formations ingénieur ei.CESI
- Université de Bordeaux (Bordeaux 1, 2 et 4)
- Université Bordeaux Montaigne
- Bordeaux INP
- Bordeaux Sciences Agro
- Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Sciences Po Bordeaux
- KEDGE Business School – Bordeaux École de Management
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
- ENSAM – Ecole nationale supérieure des arts et métiers de Bordeaux
- ESTIA – Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées
- EBABX - Ecole Supérieure des Beaux Arts de Bordeaux
- Groupe INSEEC Bordeaux : INSEEC Business School – BBA INSEEC – ECE

Bordeaux

- Groupe ESC Pau
- CY Tech Pau
- ESAD – Ecole Supérieure d'Art et de Design des Pyrénées – Pau

- KEDGE BS – campus de Bayonne .

## Correspondants

Service Relation aux usagers

05.49.38.49.38

*Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption*